

ÉPOUX OU PÈRE

décès n°.....

registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

LES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

ès n°.....

istres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

(1)

t à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 842

le 04 Novembre 2004

à 01 heures 35

est né(e) (1) Romane, LiLo - Jane

SERRIER

suivant déclaration conjointe
du 5 Novembre 2004

du sexe Féminin à Juvisy-sur-Orge (Essonne)
reconnu(e) (2) à Juvisy-sur-Orge
(Essonne) le 1er Septembre 2002

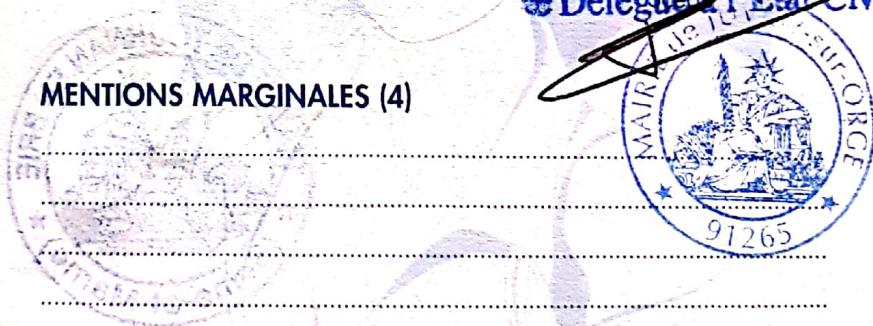
par (3) les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 18 Décembre 2004

L'officier de l'état civil

~~Le Délégué à l'Etat Civil~~

MENTIONS MARGINALES (4)



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

179/173

le 28 février 2011

à 18 heures 30

est né(e) (1) Elsa Rose

SERRIER

du sexe Féminin à Tournan-en-Brie
(Seine-et-Marne)

reconnu(e) (2) le 21 janvier 2011 en la mairie de
Brie Comte Robert (Seine et Marne)

par (3) ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 1 mars 2011

L'officier de l'état civil

Sceau



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.